



Semaine de la vaccination

Devenez partenaire de la SEV

Qu'est-ce que la Semaine de la vaccination ?

La Semaine de la vaccination (SEV) est une initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Européenne à sa création, en 2005, **elle se déroule aujourd'hui dans près de 200 pays dans le monde**. Ses dates sont fixées par l'OMS généralement la 2^e quinzaine d'avril.

La SEV est un **temps fort de communication** et d'action vers le public et les professionnels de santé pour mieux faire comprendre les enjeux de la vaccination.

La Semaine de la vaccination en pratique

En France, l'événement est coordonné au niveau national par le ministère de la Santé et Santé publique France (Agence nationale de santé publique), et piloté en région par les agences régionales de santé (ARS).

La SEV est organisée avec l'implication des professionnels de santé et en collaboration avec de nombreuses structures : centres de vaccination, centres de protection maternelle et infantile, établissements de santé, organismes d'Assurance maladie, mutuelles, collectivités territoriales et locales, autres services de l'État (Éducation nationale, Travail, Jeunesse et Sports, etc.), associations, etc. Le programme des actions de chaque région est consultable sur le site de son ARS.

Les ressources de Santé publique France destinées aux partenaires de la SEV

Chaque année, Santé publique France met à la disposition de tous les partenaires de la SEV :

- un site internet dédié **www.semaine-vaccination.fr** ;
- une newsletter d'information spécifique ;
- des outils de promotion de l'événement, aux couleurs de la SEV (affiches, bannières web, film d'animation, signatures de courriels) ;
- divers supports d'information à destination du grand public, dont des spots en langue des signes (LSF) ;
- des outils d'information et de communication à destination des professionnels de santé.

Comment devenir partenaire de la SEV auprès de Santé publique France

- ◆ **Faire part de son intention d'être partenaire** et désigner une personne contact qui sera l'interlocuteur de santé publique France, en adressant un mail à : semaine-vaccination@santepubliquefrance.fr
- ◆ **Approuver la charte d'engagement et d'utilisation** des documents.

La charte de partenariat SEV de Santé publique France

L'utilisation de l'image de Santé publique France

L'utilisation de l'identité visuelle (image ou logo) de Santé publique France est soumise à l'autorisation préalable et écrite de Santé publique France.

La promotion de la Semaine auprès de son réseau

Le partenaire de Santé publique France s'engage à relayer auprès de son réseau et via ses moyens de communication propres, les informations clés sur la SEV : dates et logo sur site internet, newsletter, page Facebook, compte twitter, liens... Il peut suggérer à son réseau professionnel des modalités d'actions et de bonnes pratiques dans le champ de la vaccination.

Les intérêts commerciaux

La SEV est une opération de santé publique. L'identité visuelle de l'opération ne pourra en aucun cas être associée à une opération commerciale.

La réalisation d'un bilan

Afin de permettre le partage des pratiques, chaque partenaire s'engage à établir un court bilan des actions menées dans le cadre de la SEV, qu'il communiquera à Santé publique France au plus tard trois mois après la fin de l'opération.

Si vous souhaitez être partenaire et approuvez la charte de partenariat, merci d'adresser le nom de votre structure et une adresse e-mail à

semaine-vaccination@santepubliquefrance.fr